

**PROGRAMME DE FORMATION**
**SECOURISTE SAUVETEUR DU TRAVAIL**
**CYCLE : initiation**

Pré requis :	Aucun. <b>Formation accessible aux personnes handicapés sous réserve d'étude de dossier.</b>
Encadrement :	La formation est dispensée au minimum par un formateur SST rattaché au Centre de Formation Mistral, organisme habilité par la CARSAT
Effectif & modalité de déroulement :	Groupe de 4 au minimum et de 10 au maximum pour un formateur SST  Durée de 14 heures minimum par session, auxquelles il convient d'ajouter en tant que besoin le temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées aux risques spécifiques de l'entreprise, en correspondance avec le chapitre 7 du programme SST
Programme	<p><b>1. LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.</b></li> <li>• <b>Le rôle de sauveteur secouriste du travail</b></li> <li>• <b>Le cadre juridique de l'intervention du SST</b></li> <li>• <b>Présentation du programme :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger,</li> <li>- De protéger à prévenir,</li> <li>- Examiner,</li> <li>- Faire alerter,</li> <li>- De faire alerter à informer,</li> <li>- Secourir.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>2. RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation générale à la prévention :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque,...</li> <li>- Connaître les principes de base de la prévention.</li> </ul> </li> <li>• <b>Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, article L4121-1 et suivants)</b></li> </ul> <p><b><u>Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :</u></b></p> <p><b>+ Connaître l'alerte aux populations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.</b></li> </ul>

+ Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et / ou son environnement.

- Identifier les dangers dans la situation concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, sous forme de scénarios simple, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.

+ Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) danger(s) identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

### 3. DE « PROTEGER » A « PREVENIR »

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

+ Repérer les dangers dans une situation de travail.

- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.

+ Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement.

### 4. EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

+ Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en

**vue du résultat à obtenir.**

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a la manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

**+ Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.**

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- Favoriser l'accès des secours et de l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

**5. DE « FAIRE ALERTER » A « INFORMER »**

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

**Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :**

**+ Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou établissement, de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).**

**6. SECOURIR****Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :****+ Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (les) victime(s).**

- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

	<p>a) La victime saigne abondamment b) La victime s'étouffe c) La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux d) La victime se plaint de brûlures e) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements f) La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment g) La victime ne répond pas, mais elle respire h) La victime ne répond pas, et ne respire pas</p> <p><b>7. SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES</b></p> <p>On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans la formation de base. <b>L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.</b></p> <p><b>Risques spécifiques</b> : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...</p> <p>Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissées à l'initiative du médecin du travail.</p>
Matériel pédagogique nécessaire à la formation des sauveteurs secouristes du travail	<p>Guide des données technique et conduites à tenir INRS Document de référence SST Plan d'intervention + pictogrammes Aide-mémoire SST – ED 4085</p> <p>1 Défibrillateur de formation avec accessoires 1 Lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mannequin RCP adulte</li><li>- Mannequin RCP enfant</li><li>- Mannequin RCP nourrisson</li></ul> <p>Divers matériels pour la réalisation des simulations Matériel d'entretien des mannequins et accessoires</p>
Evaluation des SST	<p>Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouriste du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « <b>Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST</b> » et utilisé lors de chaque formation.</p> <p>A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.</p> <p>Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation.</p>